



## RECHERCHE ÉQUINE

# Détention de juments d'élevage et de poulains

**Les exigences pour une détention respectueuse des besoins des juments d'élevage sont les mêmes que celles qui s'appliquent pour tous les autres chevaux. Certains facteurs tels que la lumière, le mouvement, un affouragement adapté aux besoins ainsi que les contacts sociaux contribuent activement à une bonne fertilité des juments poulinières. A l'état sauvage, chaque jument est une jument d'élevage et vit normalement dans le troupeau, malgré ce « rôle ».**

Dans un groupe de chevaux stable et harmonieux, le risque de blessures par morsures et/ou coup de pied est si faible qu'il ne s'oppose pas à la détention de juments d'élevage en groupe, même dans un groupe d'âge et de sexes mélangés. Comme dans tout autre groupe de chevaux, il faut veiller à ce que chaque animal puisse se nourrir calmement et se reposer sans être dérangé par les autres membres du groupe, afin d'éviter que les animaux ne souffrent de stress chronique. Dans les écuries où il y a beaucoup de mouvements de chevaux (p.ex. écurie de pension, marchands de chevaux), il est conseillé de détenir les juments poulinières séparément des autres chevaux afin de limiter les risques de transmission du virus de l'herpès qui cause notamment des avortements.

### Exigences de l'Ordonnance sur la protection des animaux (OPAn)

Les boxes de poulinage et les boxes pour les juments suitées (dès que le poulain est âgé de 2 mois) doivent avoir une surface 30% plus grande qu'un box normal. Si les juments portantes sont détenues de manière permanente au pâturage et que le terme de la gestation approche ou que des poulains nouveau-nés sont présents dans le troupeau, les animaux doivent être contrôlés deux fois par jour.

Tableau 1: Dimensions minimales pour un box de poulinage ou un box pour jument suitée

Hauteur au garrot (cm)	< 120	120–134	134–148	148–162	162–175	>175
Surface minimale (m <sup>2</sup> )	7.15	9.1	10.4	11.7	13.65	15.6

Les équidés qui ne font pas l'objet d'une utilisation (c.-à-d. qui ne sont pas monté ni attelé ni travaillé en main), comme c'est le cas pour certaines juments d'élevage et pour les poulains et jeunes chevaux, doivent pouvoir bénéficier quotidiennement d'une sortie en plein air d'une durée minimale de deux heures.

### A l'approche du poulinage

A l'état naturel, certaines juments poulinent au milieu du troupeau alors que d'autres préfèrent s'isoler quelque peu du groupe avant la mise bas. Pour l'éleveur, cela signifie que la jument peut très bien mettre bas dans le groupe, si elle y est bien intégrée et si l'infrastructure (stabulation libre ou pré avec abris) est adaptée, c.-à-d. bien conçue, sûre et avec des possibilités de se retirer. Pour certaines juments, la séparation du groupe habituel juste avant le terme pourrait même être source de stress, d'anxiété et d'excitation supplémentaires inutiles qu'il convient d'éviter de faire subir à une jument en fin de gestation. Pour d'autres juments au caractère particulier ou lorsque la configuration de la stabulation n'est pas idéale, une séparation du groupe, par exemple dans un box de poulinage attenant peut être nécessaire et conseillée.

Il est important de veiller à offrir un environnement sûr au poulain nouveau-né pour limiter les risques de blessures. N'importe quelle jument va paniquer et le poulain sera potentiellement en danger si celui-ci si glisse par exemple sous une barrière ou sous une cloison lors de ses premières tentative de se lever et ses premiers pas. Le calme dont la jument a besoin pour pouvoir pouliner, autrement dit l'agitation qu'elle peut tolérer, sont très individuels. Cette particularité de chaque jument doit être respectée et observée.



Des moyens techniques tels que la vidéo surveillance ou les ceintures « Birth Alarm » peuvent aider les éleveurs anxieux à ne pas déranger leur animal par leur présence et leurs contrôles trop fréquents.

### Jument suitée

Les premières heures après la naissance et parfois encore plusieurs jours après, de nombreuses juments défendent vigoureusement le nouveau-né contre les autres membres du troupeau qui sont souvent très intéressés par le nouvel arrivant. Selon l'intensité de ces réactions, la situation peut devenir dangereuse pour le poulain. En règle générale, le poulain nouveau-né est bien accepté par les autres chevaux et il peut dès le début se mouvoir au sein du troupeau, ce qui lui assure le meilleur départ possible pour une socialisation naturelle. Il faut beaucoup de savoir-faire et d'expérience de la part de l'éleveur pour prendre les bonnes décisions. La jument et son poulain doivent-ils être détenus isolés des autres chevaux, au calme sans être dérangés? Faut-il au contraire leur offrir la possibilité d'avoir un maximum de contacts sociaux et les laisser dans le groupe? Ces décisions

à prendre sont notamment fortement influencées par la personnalité des animaux concernés, l'écurie et les autres infrastructures à disposition.

Dès que le poulain est un peu plus stable sur ses jambes et que la relation mère-enfant est bien établie, il est vivement conseillé de détenir les juments suitées dans un groupe avec d'autres chevaux. La structure familiale rassure également le poulain lorsque la mère est momentanément absente, par exemple pour une balade. Le poulain reste généralement calme lorsqu'il est entouré par des « oncles » et « tantes » bien connus.

### Conclusion

La détention en groupe dans des installations adaptées, combinée avec des longues et fréquentes sorties au pré représentent pour le poulain un environnement riche et varié offrant des conditions idéales pour assurer un développement physique et psychique optimal de jeune cheval.

*Christa Wyss*

*Agroscope, Haras national suisse HNS, Avenches*

Figure 1: La première phase de contact entre jument et poulain est très importante (HNS)  
Abbildung 1: Die erste Bindungsphase zwischen Mutter und Fohlen ist äusserst wichtig (SNG)

